

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 084-218401024-20260921-2026_D_88-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Participation financière au
Fonds de Solidarité pour le
Logement (FSL) Volet
Energie pour 2026

N° 88/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la Commune de Roussillon participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), volet énergie.

Ce dispositif est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Ce dispositif met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, énergie ou téléphone.

Le montant de la participation de la Commune est calculé pour le volet Energie (0,1602€) et au prorata du nombre d'habitants (1338).

Elle propose donc au Conseil Municipal de participer, pour l'année 2026, au FSL, volet Energie pour $1338 \times 0,1602 = 214.35 \text{ €}$

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 15 POUR, de participer, pour l'année 2026, au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, volet Energie pour un montant de 214.35€ ;

- **DIT** que cette somme est inscrite au BP 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD